

LA PRESSE EN REVUE...

VENDREDI 30 MARS 2018

SOMMAIRE

- 1) Une réforme à surveiller
- 2) “ une politique abjecte “
- 3) Chaud dans les universités
- 4) Un groupuscule d’une extrême violence
- 5) Sarkozy n’avait pas l’envergure pour gouverner la France selon...
- 6) Encore des pourris...



Diez Gérard La Presse en Revue

I) Aurélien Taché: «En matière de protection sociale, on prône un système plus universel»



Le projet de loi réformant l'assurance chômage et la formation est désormais sur la table, à peu près conforme aux arbitrages gouvernementaux dévoilés début mars. Le futur rapporteur du texte à l'Assemblée, le député LREM Aurélien Taché, assume les risques du changement de modèle voulu par Matignon.

Le gouvernement présentera normalement le 18 avril son projet de loi réformant l'assurance chômage, la formation professionnelle et l'apprentissage. Le texte, [dévoilé mardi par Le Monde avant son passage devant le Conseil d'État](#), ne contient pas de grosses surprises par rapport aux premiers arbitrages gouvernementaux, détaillés dans plusieurs de nos articles, sur [le contrôle des chômeurs](#) notamment ou encore l'avenir du compte personnel de formation.

Deux nouveautés cependant : alors que Matignon confirme vouloir limiter le recours aux contrats courts en demandant au patronat de réfléchir, branche par branche, à un système de bonus-malus, voire de l'imposer par décret, il sort de son chapeau une mesure jamais discutée jusqu'ici : la possibilité de modifier le mode d'indemnisation des « permittents », ces demandeurs d'emploi qui cumulent chômage et revenus du travail.

Ils fournissent une partie des bataillons des catégories B et C, [ces personnes qui oscillent entre l'activité salariée et Pôle emploi](#). Selon l'avant-projet de loi, les modifications de ce régime seront prises par décret, donc à l'issue du débat parlementaire. D'après nos informations, la Cour des comptes s'apprête, officiellement de sa propre initiative, à rendre un rapport sur ces fameux « permittents » et leur coût pour l'Unédic.

Autres mesures inconnues au bataillon, différentes modalités pour favoriser la « *mobilité des fonctionnaires* », dans une loi qui, de prime abord, ne les concerne pas. Si un agent se met en disponibilité pour exercer un autre emploi, ses droits à l'avancement de carrière seront maintenus pendant cinq ans maximum. Et en cas de retour dans la fonction publique, son passage dans le privé pourra favoriser une promotion. Alors que [les fonctionnaires protestent contre une réforme de leur statut](#), le gouvernement a pu avoir envie de faire un geste dans leur direction.

Comme prévu, les démissionnaires ainsi que les indépendants intègrent le régime, mais pour une portion congrue. Sur la philosophie générale du texte, le gouvernement est droit dans ses bottes, malgré les alertes des partenaires sociaux : le financement et la gouvernance de l'assurance chômage changent de nature, avec le passage progressif de la cotisation sociale vers la CSG, et un cadrage budgétaire fixé par le gouvernement avant chaque négociation.

Aurélien Taché, futur rapporteur de la loi à l'Assemblée nationale, assume ce changement radical de modèle, où la protection sociale des demandeurs d'emploi est financée par l'impôt, ce qui ne garantit plus forcément un niveau d'indemnisation identique à celui en cours aujourd'hui. Il dépendra désormais des choix budgétaires de chaque gouvernement en exercice. Entretien.

Faut-il plus contrôler les chômeurs ?

Aurélien Taché : Il faut remettre cette question dans un contexte global. On va passer dans un système beaucoup plus universel qu'aujourd'hui. Tout le monde aura droit à l'assurance chômage, avec des droits nouveaux, parce que nous considérons qu'il faut sortir d'une logique de statut pour aller vers une logique de protection des individus. Et mieux prendre en compte les nouvelles précarités. Par exemple, comment justifier encore le statut des cheminots au regard de celui des travailleurs des plateformes ou des auto-entrepreneurs ? Il faut qu'il y ait une protection universelle globale. Il est anormal que certains soient complètement exclus de la protection, et ce n'est pas normal que certains aient une protection liée à un statut spécifique, comme celui de cheminot. C'est juste d'aller vers cela et ce n'est pas tirer vers le bas. C'est avoir une protection liée au niveau de revenu fiscal. Entre travailleurs indépendants et salariés, à revenu équivalent, il faut une protection équivalente. C'est cela la justice sociale à mon sens.

Quel est le lien entre le statut des cheminots et celui des travailleurs indépendants ? Chacun, en particulier parmi les salariés, est protégé à hauteur des luttes et des acquis au fil du temps...

En matière de protection sociale, on prône un système plus universel et moins assurantiel qui soit basé sur le niveau du revenu. C'est cela que l'on veut faire pour l'assurance chômage. Sur la question des retraites, on souhaite qu'un euro cotisé donne le même droit, quel que soit le métier exercé. Pour le chômage, pour moi, c'est identique. D'une manière générale, cette vision-là s'oppose plutôt à ce qu'il y ait des statuts spécifiques prévus par la loi, pour les uns ou pour les autres. On essaie d'aplanir les choses pour avoir un système plus égalitaire. Dans une telle logique, pour répondre à la question initiale sur le contrôle des chômeurs, où l'on ouvre plus de droits pour les démissionnaires et sur la formation, où l'on veut faciliter des parcours non linéaires, où l'on va demander au service public de l'emploi de faire beaucoup plus qu'aujourd'hui et d'avoir un accompagnement renforcé, il doit y avoir un peu plus d'efforts demandés à ceux qui recherchent.

Le taux de fraude des demandeurs d'emploi percevant une allocation chômage est extrêmement faible. Pourquoi donc insister sur cet aspect, alors que l'essentiel réside dans l'accompagnement ?

Si on regarde les chiffres de Pôle emploi finement, en fait, il y a 66 % des demandeurs d'emploi qui recherchent normalement, pour qui il n'y a rien à dire. Et il reste 34 %, dont 10 % posent effectivement un problème, plus 20 % qui se disent découragés. Lors de l'expérimentation de Pôle emploi, lorsque cette proportion a été contrôlée, les gens se sont remobilisés.

C'est donc bien une question d'accompagnement et non de contrôle...

C'est un peu la même chose... Contrôle ne veut pas dire sanction. Contrôle veut dire « Aller vers » et remobiliser 20 % des gens. Et trouver la toute petite minorité, qui n'est pas démobilisée mais qui touche des indemnités sans chercher de boulot. Je précise par ailleurs que, la plupart du temps, il s'agit de cadres, des gens avec un bon niveau de revenus, qui attendent les derniers mois de chômage parce qu'ils peuvent se le permettre. Ces mesures-là ne vont donc pas viser les plus modestes, contrairement à ce que j'entends, mais ceux qui, d'une certaine manière, profitent du système, même si je n'aime pas cette expression. Nous mettons cela en place dans une approche pragmatique, je n'en fais pas un totem idéologique. C'est comment on passe à cette logique universelle, aller trouver ceux et celles qui avaient un peu baissé les bras et, pour la toute petite minorité de cherchant pas de travail, avoir des sanctions plus intelligentes.

Comment allez-vous définir ce qui relève des offres d'emploi acceptables ou raisonnables ?

Aujourd'hui, par exemple, vous avez des offres qui se trouvent à 30 km du domicile d'un demandeur d'emploi, à 70 % du salaire, et on veut obliger le chômeur à l'accepter. C'est bête et méchant, cela ne fonctionne pas. Demain, l'idée sera de dire : vous définissez avec votre conseiller vraiment ce que vous voulez, quel type d'emploi vous cherchez, où vous êtes prêt à aller travailler géographiquement. Et sur la base de ce projet personnalisé, il y aura un accompagnement, un suivi renforcé. Attention à ne pas résumer trop vite le contrôle à quelque chose qui serait seulement d'ordre idéologique. C'est bien une réforme d'ensemble.

Mais en passant d'un système assurantiel à un système dit « universel », comment pouvez-vous garantir que le niveau de protection et des indemnités ne diminuera pas ?

Par la démocratie. Ce modèle, qui est dit béveridgien, comporte deux versions. L'une très minimale, très libérale, à l'anglaise. Et une version maximale, à la scandinave. Dans les deux cas, c'est l'impôt qui finance la protection sociale, ce ne sont plus les cotisations – ce qui permet de baisser le coût du travail et à l'emploi de repartir. Le niveau de protection est fixé chaque année dans le projet de loi de finances, le PLF. Ce sont les députés qui auront été élus qui fixeront le niveau.

Si demain une crise financière se déclenche, que ferez-vous budgétairement pour garantir un niveau de protection aux demandeurs d'emploi, qui seront plus nombreux ?

Si une crise a lieu, il y a une majorité en responsabilité et qui devra faire des choix. Un système qui est financé par l'impôt, qui est proposé aux Français dans le cadre d'une campagne électorale, il pourra être sanctionné. Moi je fais campagne pour un niveau de protection qui me semble bon, même plutôt élevé. C'est ce que je défendrai lors de la discussion du PLF. Et si les Français pensent que c'est trop élevé ou pas assez, ils me donneront tort au moment des prochaines élections.

Emmanuel Macron a toujours défendu ce type de modèle durant sa campagne, nous l'assumons. Je suis persuadé que c'est la meilleure solution face à une logique assurantielle gérée par une espèce de paritarisme qui ne représente plus grand-chose et qui est assez peu lisible. Demain, on aura un système plus universel, plus démocratique, mieux contrôlé par le citoyen. Et plus juste car fondé sur le niveau de revenu.

Quid des 15 milliards mis sur la table pour financer ce nouveau modèle concernant la formation professionnelle ?

Le plan d'investissement des compétences, l'argent est là, on aura la trajectoire budgétaire. C'est le cœur de notre politique sociale. Ce qui est structurant, c'est ce nouveau droit à la formation, avec un CPF qui n'est plus une coquille vide, avec des possibilités de reconversion, pour les démissionnaires notamment. Il y a aussi à regarder ce que l'on va faire sur les contrats courts, sur l'emploi de qualité, sur la manière dont nous facilitons l'accès au CDI et sur, éventuellement, la manière dont les entreprises qui ne jouent pas le jeu sont pénalisées.

Pourtant le bonus-malus a été renvoyé à des discussions par branche. Vous n'imposez rien aujourd'hui aux entreprises.

Je pense que, soit les entreprises jouent le jeu, soit à un moment on se donne les moyens de faire respecter cet engagement. Mais on essaie de faire confiance au dialogue social pour co-construire la norme sociale. Laisser une chance aux branches de se mettre d'accord, cela ne me paraît pas saugrenu. En revanche, derrière, nous devons prendre nos responsabilités si cela ne suit pas, parce que c'est l'un de nos engagements forts.



II) Roxane Lundy : "Nous serons de tous les appels pour dénoncer la politique abjecte du gouvernement."

Le Mouvement des Jeunes Socialistes (MJS) vient de prendre son indépendance vis-à-vis du Parti socialiste. 30 des 35 membres de sa direction ont ainsi quitté le PS pour rejoindre Génération.s, le mouvement de Benoît Hamon. La première d'entre elle, Roxane Lundy, qui venait d'être élue présidente du MJS, est l'invitée de La Midinale.

https://youtu.be/aX_VzKUTvRQ



III) Mouvement dans les universités: blocages et occupations d'une dizaine d'établissements

Par L'EXPRESS.fr

La mobilisation contre la réforme de l'accès à l'université fait aussi suite aux violences à la faculté de droit de Montpellier.

Une douzaine d'universités sont touchées par des blocages et des occupations par des étudiants, ce jeudi, selon un décompte de [franceinfo](#). Les étudiants mobilisés protestent contre la réforme de l'accès à l'université, la nouvelle plateforme d'inscription [Parcoursup](#) et la violente évacuation des étudiants de la faculté de droit de Montpellier.

Interviewée sur [franceinfo](#), Frédérique Vidal, a déclaré que l'ex-doyen qui a remis [sa démission](#) il y a une semaine et le professeur de cette université placés jeudi soir en [garde à vue](#) "vont être suspendus". Tous deux sont mis en cause par des victimes et des témoins des violences perpétrées par des hommes cagoulés et armés de bâtons qui ont brutalement chassé des étudiants qui occupaient l'amphithéâtre de la faculté.

Le procureur de la République de Montpellier avait ouvert une enquête après ces incidents. Selon la Ligue des droits de l'homme Montpellier, au moins 8 étudiants et un syndicaliste ont porté plainte contre X.



IV) Qui est derrière la LDJ, accusée d'avoir bousculé Jean-Luc Mélenchon et protégé Marine Le Pen

Groupuscule violent interdit aux États-Unis et en Israël, la Ligue de défense juive était présente à la marche blanche en hommage à Mireille Knoll.

Par Romain Herreros

Que s'est-il exactement passé dans la soirée du mercredi 28 mars du côté de la place de la Nation, en marge de la marche blanche organisée en hommage à Mireille Knoll, [l'octogénaire juive assassinée](#) la semaine dernière? D'un côté, Jean-Luc Mélenchon et son entourage [ont violemment](#)

[été pris à partie](#) et contraints de quitter les lieux. De l'autre, Marine Le Pen a été chahutée mais a pu rejoindre le cortège dans des conditions qui continuent d'interroger.

Pour la France insoumise, les responsables de l'expulsion de Jean-Luc Mélenchon sont les mêmes que ceux qui ont porté assistance à Marine Le Pen: la Ligue de défense juive (LDJ), groupuscule classé comme organisation terroriste aux États-Unis.

"Entre fachos on s'entraide", a dénoncé ce jeudi 29 mars le député insoumis Eric Coquerel, qui demande la dissolution de la LDJ.

Méthodes violentes

Selon [Le Parisien](#), c'est à la sortie d'un café que Jean-Luc Mélenchon et son entourage [ont été pris à partie](#) par plusieurs individus qui criaient: "Insoumis enculés!". Que ce soit sur [son site Internet](#) ou sur [sa page Facebook](#), ce groupuscule violent -qui [avait été menacé de dissolution en 2014](#)- ne s'en cache pas. Au contraire, il s'en vante: "Jean-Luc Mélenchon et Alexis Corbière se sont piteusement enfuis vers le métro Alexandre Dumas, escortés par des membres de la LDJ jusqu'au quai du métro".

Un simili guet-apens qui a tourné à la bousculade. "Le rabbin Gabriel Farhi a été molesté, jeté à terre par ces militants d'extrême droite", affirme Alexis Corbière, [ce qui a notamment été confirmé par Sylvain Attal](#), directeur adjoint de France 24 et témoin de la scène.

Les images de la bousculade, partagées par plusieurs journalistes, montrent des agitateurs réunis autour du chef de file de la France insoumise, dont certains [sont venus casqués ou le visage dissimulé](#). Sur les [images de Buzzfeed](#), on peut voir l'un de ces "gros bras" interrompre physiquement une interview que le psychanalyste proche de la France insoumise, Gérard Miller, était en train de donner à une journaliste d'Europe 1.

En parallèle, plusieurs journalistes présents aux côtés de Marine Le Pen ont rapporté que des membres de la LDJ participaient au cordon de sécurité déployé autour de la présidente du FN. "La Ligue de défense juive a tout simplement protégé toutes celles et tous ceux qui voulaient participer à la Marche blanche dans le calme et le recueillement", a affirmé sur Twitter un cadre frontiste proche de Gilbert Collard, Jean-Richard Sulzer, qui a publié plusieurs tweets de félicitations à la LDJ dans la soirée.

Pas d'existence légale

Comme n'importe quel groupuscule d'extrême droite, la LDJ est surtout connue pour ses actions violentes. Créée en 1968 aux États-Unis, la "Jewish Defense League" est dorénavant classée parmi les organisations terroristes outre-Atlantique. Entre les années 1970 et 1990, la "JDL" (selon l'acronyme anglophone) est citée dans plusieurs affaires de meurtres et des projets d'attentats.

"La Ligue est également interdite en Israël, suite notamment au massacre du tombeau des Patriarches : en 1994, un extrémiste israélo-américain, Baruch Kappel Goldstein, ancien de la JDL, avait tué 29 Palestiniens et blessé 125 personnes avant d'être lui-même tué", explique [Le](#)

En France, la LDJ a été créée en 2000 sous la première appellation "Liberté démocratie et judaïsme". [Auto-dissoute en 2003](#), elle n'a jamais vraiment cessé ses activités. Ce qui fait que l'organisation co-fondée par Jean-Claude Nataf (alias "Eliahou", [aperçu mercredi dans la bousculade autour de Jean-Luc Mélenchon](#), selon *Streetpress*) jouit de ce statu-quo, ne disposant pas réellement d'existence légale ni de local déclaré. À *Libération*, le cofondateur avait expliqué en 2014 que le financement du groupe passait par des dons, dont la vitrine financière est "l'association Solidarité Israël".

Côté projet, le groupuscule entend "défendre le peuple juif contre toutes les formes modernes de haine antijuive, antisémitisme, judéophobie, antijudaïsme et antisionisme". Pour ce faire, la LDJ affirme former ses membres à la castagne, avec "un entraînement physique régulier de techniques d'autodéfense [leur] permettant de pouvoir se défendre et d'aider, le cas échéant, tout membre de la communauté en difficulté".

Quels liens avec le FN?

Comme l'a relevé Eric Coquerel, la LDJ est également accusée d'avoir prêté main forte à Marine Le Pen, [chahuté tout au long de la marche blanche](#). Sur sa page Facebook (qui compte moins de 200 membres), le groupuscule revendique la "protection physique" de l'avocat et député apparenté FN Gilbert Collard, "grand défenseur de l'État d'Israël", mais reste silencieux sur la présidente du Front national.

Outre les nombreux indices relevés par les journalistes sur place concernant le concours d'adhérents de la LDJ à la sécurité de Marine Le Pen, il y a d'autres éléments de rapprochement entre le groupuscule et le parti lepéniste. En 2013, [Mediapart avait révélé](#) que son fondateur Jean-Claude Nataf était présent lors des célébrations du 1er mai aux côtés du FN.

Par ailleurs, au moment où la menace de dissolution pesait sur la LDJ, Marine Le Pen [prenait sa défense](#). "S'il existe une Ligue de défense juive, c'est qu'il y a un grand nombre de juifs qui se sentent en insécurité", affirmait-elle en 2014.

Un soutien tacite qui est aujourd'hui aussi reproché au Conseil représentatif des institutions juives de France, jugé complaisant envers la LDJ. "La direction du Crif doit se réunir. S'il n'y a aucune réaction, aucun mot pour s'enquérir de notre santé, aucun mot qui condamne clairement ces groupuscules d'extrême droite, cette direction, je pense, ne peut plus rester en place", s'est indigné Alexis Corbière.

Pour l'heure, le Crif (que *Le HuffPost* a tenté de joindre en vain) n'a pas condamné la présence revendiquée de membres de la LDJ à la marche blanche en mémoire de Mireille Knoll, une marche [que son fils souhaitait ouverte à tous](#) - contrairement au Crif qui avait exprimé son désaccord quant à la venue de Jean-Luc Mélenchon comme de Marine Le Pen.

Ce jeudi 29 mars, Daniel Knoll a réagi à ces échauffourées en ces termes: "Je pense qu'il y a des gens biens partout, dans toutes les religions, tous les partis, toutes les couleurs de peau. Et il y a des abrutis, et chez nous aussi il y a des abrutis. Je le reconnais et je ne leur donne pas raison. Tout le monde aurait dû défilé dans le calme".

V) Vu d'Algérie. L'inexorable chute de Sarkozy

L'ancien chef d'État a été mis en examen le 21 mars dans l'affaire du financement libyen présumé de sa campagne de 2007. Il s'agit d'une nouvelle étape vers la déchéance d'un président qui n'avait pas l'envergure pour diriger la France, assène cet éditorialiste algérien.

Ceux qui suivaient de près l'actualité politique française savaient que cela arriverait tôt ou tard. Nicolas Sarkozy traîne des casseroles depuis bien longtemps et l'une d'elles a fini par le rattraper. L'ancien président de la République a été inculpé, mercredi 21 mars, dans le cadre de l'enquête sur des soupçons de financement par la Libye de sa campagne électorale de 2007.

Nicolas Sarkozy se retrouve sous la menace de plusieurs procès, une première pour un ex-président de la V^e République. Les accusations sont d'une extrême gravité. Elles remontent aux mois qui ont précédé son accession à la magistrature suprême, en 2007.

Alors qu'il promettait [en octobre 2005] de nettoyer "la racaille" des banlieues "au karcher", le sulfureux ministre de l'Intérieur flirtait avec les émissaires de l'un des pires dictateurs d'Afrique et du monde arabe, Muammar Kadhafi. Son but : trouver des financements pour sa campagne électorale. Sarkozy ne détestait donc pas tant que ça les Arabes. Et la "racaille", surtout quand il s'agit de portefeuille, pouvait donc avoir son utilité.

Un scénario digne de Netflix

Parmi les protagonistes de ce feuilleton judiciaire, on trouve un secrétaire général de l'Élysée, un marchand d'armes franco-libanais, un ténébreux homme d'affaires franco-algérien, un chef des services libyens, un ministre du Pétrole de Kadhafi et un avocat malaisien...

Les faits sont aussi savoureux : des versements illicites, une villa vendue au décuple de son prix, une noyade dans le Danube, une tentative d'assassinat en Afrique du Sud. De quoi faciliter la tâche des scénaristes de la plateforme de séries télévisées Netflix.

En 2012, Mediapart publie un document qui révèle que l'État libyen aurait débloqué, en 2006, 50 millions d'euros pour la campagne de Nicolas Sarkozy. En contrepartie de cette généreuse donation, Nicolas Sarkozy aurait donc soudainement réhabilité le dictateur de Tripoli, longtemps mis au ban de la communauté internationale.

La libération des infirmières bulgares et le spectacle parisien

On se souvient de la libération [en juillet 2007] par Kadhafi des infirmières bulgares détenues en Libye depuis plusieurs années. Une opération de com menée par la première dame de France de l'époque, Cécilia Sarkozy. Puis vient le temps du spectacle parisien. Kadhafi passe quelques jours à Paris, entouré de ses amazones et accompagné de

sa chamelle, de laquelle, disait-on, il ne se séparait jamais.

Mais, comme dans les bons vieux romans de mafieux, l'amitié ne durera pas. Quatre ans plus tard, lorsque Kadhafi fait face à la fureur de son peuple, les avions Rafale français tirent les premières salves d'une courte guerre qui débouchera sur la chute du dictateur. Puis à son assassinat.

Un parcours jalonné de maladresses

Mais ce deal, qui a mal fini avec Kadhafi, n'est qu'un épisode du long parcours de Nicolas Sarkozy, ce fils d'immigrés hongrois qui rêvait de devenir président de la République. Destin accompli ? Pas vraiment.

Non seulement le seul mandat qu'il a effectué (2007-2012) n'a été marqué par aucune réalisation ou réforme d'envergure, mais il a en plus été jalonné de maladresses incompatibles avec la fonction présidentielle.

Sarkozy est d'abord trahi par son goût prononcé pour le luxe et le faste du milieu des affaires. Dans les jours qui suivent son élection, il est photographié se prélassant avec Cécilia et leur fils sur le yacht d'un riche homme d'affaires, Vincent Bolloré, patron entre autres des groupes Vivendi et Canal+.

Quelques mois plus tard, fier comme un coq au bras de sa nouvelle compagne, la chanteuse italienne Carla Bruni, il lancera un retentissant "Viens te battre, si t'es un homme !" à un malheureux qui l'importunait. Un homme [lors de sa visite officielle au Salon de l'agriculture en février 2008], refusant de lui serrer la main, déclencherà l'ire du président.

"Casse-toi, pauvre con !" restera dans les mémoires.

La case prison, l'humiliation suprême

Les Français, qui ont connu de Gaulle, Mitterrand et même Chirac, découvrent, ahuris, un nouveau style de communication présidentielle. Le contraste entre Nicolas Sarkozy et ses illustres prédécesseurs ne se limite pas à ses coups de gueule incontrôlés.

Sur le plan politique aussi, il n'a jamais fait le poids. Son empressement à s'aligner aveuglément sur les positions américaines n'avait rien de l'anti-atlantisme du général de Gaulle, et son tempérament de va-t-en-guerre a fait regretter la lucidité de Jacques Chirac – et de son staff diplomatique très aguerri –, qui avait vu venir le chaos irakien quand George Bush s'est mis en tête de déloger Saddam Hussein.

Le seul projet d'envergure qu'il a tenté de lancer, l'Union pour la Méditerranée, ne verra jamais le jour. Peut-être que Nicolas Sarkozy n'avait pas l'envergure pour diriger un si grand pays, et les Français le lui ont fait savoir plutôt deux fois qu'une. D'abord en refusant de le réélire en 2012. Puis – encore plus humiliant – en lui barrant la route à la primaire de la droite et du centre à la fin de 2016, en vue du scrutin de 2017. Sa déchéance était inexorablement amorcée. Il lui reste maintenant à se choisir une bonne ligne de défense pour échapper à l'humiliation suprême : la case prison.

Makhlouf Mehenni

VI) Le maire du Kremlin-Bicêtre et sa collaboratrice en garde à vue

Maire MRC du Kremlin-Bicêtre depuis janvier 2016, Jean-Marc Nicolle a été convoqué à l'hôtel de police de Créteil ce mardi 28 mars et placé en garde à vue dans le cadre de soupçons de corruption passive, faux et usage de faux et trafic d'influence, précise-t-on au parquet de Créteil.

Pris d'un malaise, l' élu a été hospitalisé quelques heures avant de revenir au commissariat dans l'après-midi. Sa collaboratrice de cabinet a également été placée en garde à vue. La garde à vue pourrait être prolongée une fois de 24 heures.

La justice enquête depuis plus d'un an sur des irrégularités dans des attributions de marché public qui avaient déjà fait l'objet de perquisitions en mairie et au domicile du maire en mai 2017. Une enquête déclenchée à la suite de la publication du rapport de la Cour des comptes sur les exercices 2009-2015 de la ville, qui avait noté que « *les règles de la commande publique ne sont pas toujours respectées* » et notamment que la part des achats de la section fonctionnement réalisés hors marché avait augmenté entre 2012 et 2014, à la fois en valeur (7 %) et en proportion (de 52,4 % du total des achats en 2012 à 57,4 % en 2014). « *Un examen portant plus précisément sur certains comptes fait ressortir plusieurs anomalies : des achats de même nature dont le montant cumulé aurait justifié un marché, des achats hors marchés à un prestataire pourtant inclus, pour le même type d'achats, dans un marché* », notait la CRC. [Voir le rapport de la CRC IDF](#). Une période durant laquelle Jean-Marc Nicolle était alors premier adjoint.

94.citoyens.com

MAIS AUSSI

Enquête sur les modes d'attribution des marchés publics au Kremlin-Bicêtre

C'est une double perquisition en mairie du Kremlin-Bicêtre et au domicile du maire MRC de la ville, Jean-Marc Nicolle, qui s'est déroulée les lundi 22 et mardi 23 mai dernier dans le cadre d'une enquête préliminaire sur des soupçons d'attribution frauduleuse de marchés publics.

Le parquet n'a pas souhaité commenter l'affaire plus précisément à ce stade.

La ville déjà épinglée pour des achats hors marchés

Fin mars, un rapport de la Chambre régionale de la Cour des comptes sur les exercices 2009 et au-delà, avait noté que « *les règles de la commande publique ne sont pas toujours respectées* » et notamment que la part des achats de la section fonctionnement réalisés hors marché avait augmenté entre 2012 et 2014, à la fois en valeur (7 %) et en proportion (de 52,4 % du total des achats en 2012 à 57,4 % en 2014). « *Un examen portant plus précisément sur certains comptes fait ressortir plusieurs anomalies : des achats de même nature dont le montant cumulé aurait justifié un marché, des achats hors marchés à un prestataire pourtant inclus, pour le même type d'achats, dans un marché* », notait la CRC. [Voir le rapport de la CRC IDF](#).

Jean-Marc Nicolle, maire depuis janvier 2016

Réélu à la tête de la ville en mars 2014, Jean-Luc Laurent, député de la circonscription candidat à sa réélection, et président du MRC, avait passé le témoin à son premier adjoint Jean-Marc Nicolle en janvier 2016. Jean-Marc Nicolle est également conseiller régional.

Réaction de Jean-Luc Laurent

« *Jean-Marc a tout mon soutien et je suis convaincu qu'il sortira lavé de tout soupçon* », a réagi Jean-Luc Laurent sur sa page Facebook, indiquant que le maire actuel « *a autorisé ces recherches et facilité le travail de la police judiciaire. Il va maintenant défendre son honneur et rétablir les faits et la vérité.* » Concernant le rapport de la Chambre régionale de la Cour des comptes, l'ancien maire estime qu'il n'y a pas lieu « *d'amalgamer une enquête judiciaire et un rapport administratif qui a conclu à la bonne gestion de la période 2009-2015 tout en émettant quelques réserves sur certaines procédures de commande publique* ».

94.citoyens.com

**A Suivre...
La Presse en Revue**

LAPRESSEENREVUE.EU